

Discours de S.E.M. François Roux, Représentant Permanent de la Belgique auprès des Nations-Unies à Genève à l'occasion de la 2^{ème} Conférence ministérielle de révision de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement.

Genève le 31 octobre 2011.

Madame la Présidente de la Confédération suisse,
Madame la Directrice générale du PNUD,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Secrétares d'Etat,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord, au nom de la Belgique, de féliciter la Suisse, le PNUD et tous ceux qui ont permis la tenue de cette Conférence ministérielle de révision.

Depuis longtemps déjà, la Belgique a fait de la lutte contre le fléau de la violence armée et ses répercussions désastreuses sur le développement des Etats et communautés un objectif fort de sa politique étrangère et de coopération.

En décidant ce 27 octobre 2011 de souscrire à la Déclaration de Genève, mon pays réitère son engagement et sa volonté de s'efforcer de prévenir et de réduire la violence armée, et ses effets néfastes sur le développement, la paix, la sécurité et les droits humains.

Naturellement, la Belgique n'a pas attendu d'adhérer à la Déclaration pour mener des projets en rapport avec ses objectifs. En 2006, un service *Prévention des conflits et consolidation de la paix* a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères.

L'objectif du nouveau service est de financer des projets dans le domaine de la prévention des conflits, conformément à certaines priorités thématiques et géographiques de notre politique étrangère et de coopération.

En ce qui concerne les accents thématiques, quatre d'entre eux méritent d'être soulignés pour leur proximité avec la problématique qui nous réunit aujourd'hui :

- Premièrement, la gestion efficace et équitable des richesses naturelles. Notre expérience montre malheureusement que dans certaines parties du monde une gestion inefficace et inéquitable des ressources naturelles est liée à des actes de violence armée et conduit au sous-développement de la population locale. Lors de sa présidence du Conseil de Sécurité en 2008, la Belgique en avait fait une thématique forte.
- Deuxièmement, le soutien à des processus de paix notamment par le financement de projets liés à la réforme du secteur de la sécurité ou de la justice.
- Troisièmement, le financement d'opérations de désarmement et déminage, et de lutte contre la diffusion illégale des armes légères et contre l'utilisation de mines antipersonnel et de bombes à fragmentation.
- Quatrièmement, le soutien aux victimes civiles de conflits dont le problème des enfants-soldats ou des victimes de violence sexuelle.

Au niveau des priorités géographiques et conformément aux dispositions de l'accord de gouvernement du 18 mars 2008, une attention toute particulière a été accordée durant la période 2008-2011 à la région d'Afrique Centrale. De nombreux projets ont cependant aussi été financés en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient.

Comme l'indiquait l'annonce du « Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement », publié en 2011 par la Banque Mondiale, « environ 1,5 milliard de personnes vivent dans des pays en proie à des cycles répétés de violences politiques et criminelles, et aucun pays fragile à faible revenu ou touché par un conflit n'a encore atteint un seul objectif de développement pour le Millénaire ». C'est dire si l'urgence d'éradiquer le fléau de la violence armée reste d'actualité.

Je vous remercie.